

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 12 DECEMBRE 2023

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 septembre 2023**
(n'est pas lu)
- 2. Présentation de la planification financière 2024-2028**
 - 2.1 Préavis de la commission financière
- 3. Présentation du budget de fonctionnement 2024**
 - 3.1 Rapport de la Commission financière
 - 3.2 Vote
- 4. Présentation des investissements reportés**
- 5. Election d'un membre à la commission financière**
 - 5.1 Présentation
 - 5.2 Vote
- 6. Divers**

A 20h02, Monsieur Jérôme Jourdan, Syndic, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens.

Monsieur Jourdan rappelle qu'en vertu de l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, les débats peuvent être enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, ce qui est dès lors le cas pour la présente assemblée. L'enregistrement est effacé au moment de l'approbation du procès-verbal lors de l'assemblée suivante.

L'assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet www.bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan procède à la nomination des scrutateurs : Madame Carole Cordey et Monsieur Alonso Carrasco dénombrent 38 personnes habilitées à voter.

Monsieur Jourdan rend ensuite hommage aux personnes décédées depuis la dernière assemblée et demande de respecter une minute de silence à la mémoire des défunts.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance tenue le 26 septembre 2023 était à disposition auprès de l'administration ainsi que publié sur le site internet www.bossonnens.ch. Il n'est dès lors pas lu et l'assemblée l'approuve à l'unanimité.

Avant de passer au point 2 de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan invite les personnes qui souhaitent intervenir à se lever, se présenter et parler suffisamment fort.

2. Planification financière 2024-2028

Monsieur Jourdan informe que l'article 6 de la loi sur les finances communales précise que la commune doit établir un plan financier sur 5 ans avec l'obligation de le mettre à jour au moins une fois par année. Celui-ci sert à la planification et au pilotage, à moyen terme, des finances et des prestations. Une fois adopté par le conseil communal, il doit être présenté à la Commission financière ainsi qu'à l'Assemblée communale. Il donne donc la parole à Monsieur Jean-Pierre Vaucher, Boursier, pour cette présentation.

Monsieur Vaucher informe que la marge nette d'autofinancement est de CHF 151'000.00 et restera plus ou moins identique ces prochaines années. Suite à la mise en place de MCH2, les associations de district ont chacune établi leur propre planification financière qu'elles ont ensuite transmise aux communes. La réalisation du bâtiment de la petite enfance prévue en 2025 générera des frais financiers de l'ordre de CHF 300'000.00 par année, dès 2026. Une augmentation naturelle de la masse fiscale de 4% par année est envisagée.

2.1. Préavis de la Commission financière

Cette planification a été présentée à la Commission financière en date du 28 novembre 2023. Selon le rapport de Monsieur Daniel Borno, Président, elle reflète la situation existante avec une projection des futurs investissements connus à moyen terme tout en permettant d'en contrôler leur financement par la commune. La Commission relève l'immense travail accompli et donne un préavis favorable à cette planification.

Aucune question n'étant posée, Monsieur le Syndic remercie Monsieur Vaucher pour les explications et informations données, ainsi que Monsieur Borno pour le rapport de la Commission financière.

3. Présentation du budget de fonctionnement 2024

Monsieur Jérôme Jourdan donne la parole à Madame Sabine Comisetti pour la présentation du budget de fonctionnement 2024.

Madame Comisetti informe que le budget 2024 a été validé par le Conseil Communal le 20 novembre 2023 et présenté à la Commission financière le 28 novembre 2023. Il a été établi pour la 2ème fois selon les principes MCH2. La méthodologie MCH2 est désormais intégrée et ne nécessite plus que quelques ajustements, qui sont donnés sous l'impulsion du Service des communes.

Le budget 2024 présente des charges de CHF 7'053'205.00 et des produits de CHF 6'710'022.00, ce qui représente une perte de CHF 343'183.00, perte qui augmente de CHF 31'787 (10.2%) par rapport à 2023.

Les charges qui sont de notre ressort restent stables, alors que les charges liées du canton et du district sont à la hausse comme chaque année, notamment pour les écoles, la santé, le social et l'ACV. La fiscalité présente une augmentation de 5.9%. Les montants indiqués se basent sur les indicateurs cantonaux, tout en restant prudents.

Comme à son habitude, le Conseil communal continue à être très attentif aux dépenses, sans négliger un développement harmonieux de la commune.

Le budget étant disponible auprès de l'administration, ainsi que consultable sur le site Internet, Madame Comisetti donne une récapitulation des divers chapitres en effectuant les commentaires nécessaires. Elle invite l'Assemblée à poser des questions à la fin de chaque chapitre.

Les charges de l'administration diminuent de CHF 7'979.00. Cette diminution provient essentiellement de la transition entre notre administrateur des finances actuel à 85% et sa remplaçante à 60% dès le 30 juin 2024 (+ 10% pour la Corporation forestière qui rétrocédera CHF 18'500.00 à la commune pour l'année 2024). Le Conseil communal déterminera avec la nouvelle boursière, le soutien concret dont elle aura besoin dès 2025. M. Jean-Pierre Vaucher a accepté de lui apporter son soutien jusqu'à fin 2024, selon les besoins.

Une augmentation de CHF 5'000.00 est prévue pour la rémunération de l'exécutif, ceci en raison des nombreuses séances supplémentaires qui seront nécessaires pour la réalisation des projets conséquents du bâtiment de la petite enfance et de Valtraloc.

La participation aux frais de fonctionnement de l'ACV augmente de CHF 33'178.00 et une somme supplémentaire de CHF 6'000 est allouée à la fonctionnalité et à la sécurité informatique. Ces dépenses sont indispensables pour garantir, entre autres, les nouvelles exigences de la Loi sur la protection des données.

Le budget de la formation augmente de CHF 105'567.00. Cette augmentation est essentiellement due à des charges liées, celles du CO augmentant notamment de CHF 42'000.00.

Un montant de CHF 12'000.00 est alloué à l'organisation du 1er août 2024, qui, selon le tournus habituel entre les trois communes de la Basse-Veveyse, aura lieu à Bossonnens.

La rubrique « loisirs » comprend CHF 3'000.00 pour les activités des Seniors dans la commune. Grâce à la mise en place d'un groupe de travail très actif, les activités des Seniors sont devenues régulières et ont beaucoup de succès. Un montant de CHF 2'600.00 est également prévu pour une 2ème édition du cinéma open air. Cet événement, organisé en collaboration avec la SENEK, a été un succès cet été. Le Conseil communal se réjouit donc de le répéter.

Les frais de la santé augmentent de CHF 88'519.00. Il ne s'agit que de charges liées.

La prévoyance sociale augmente de CHF 54'884.00. L'année 2023 a connu une importante hausse des charges du service social, qui ont largement dépassé le budget 2023. Il en a été tenu compte pour établir le budget 2024.

Les charges de la rubrique « trafic et télécommunication » augmentent de CHF 46'954.00. Les produits baissent de CHF 12'000.00, car la commune de Granges, ayant acquis sa propre balayeuse, ne loue plus celle de Bossonnens.

La participation de la commune pour le projet Agglo Rivelac augmente de CHF 5'916.00 en raison du financement d'une étude d'un projet intercommunal de voie verte entre Châtel-St-Denis et Palézieux, et traversant Bossonnens.

La position « Approvisionnement en eau » ne doit pas impacter le résultat du budget et s'équilibre avec le compte réserve. Le budget 2024 est ainsi équilibré avec une attribution à la réserve de CHF 34'518.00. Le budget 2024 tient compte, pour la première fois, des tarifs du nouveau règlement. Cela explique l'augmentation du montant attribué à la réserve. A terme, cette réserve devra permettre d'assurer l'entretien du réseau d'eau potable communal.

Concernant le traitement des eaux usées, le principe est le même que pour l'approvisionnement en eau, cette rubrique doit s'équilibrer avec le compte réserve. En 2024, l'attribution à la réserve se monte à CHF 93'115.00.

Dans le chapitre « Finances et impôts », nous constatons une augmentation des produits de CHF 296'369.00. Madame Comisetti précise que les chiffres présentés pour 2022, 2023 et 2024 se basent tous sur un taux d'impôt de 90, et sont donc comparables. Les impôts ordinaires augmentent de CHF 269'200.00. Les montants des impôts des personnes physiques et morales ont été estimés principalement sur la base des indicateurs cantonaux, tout en restant prudents.

La péréquation financière diminue de CHF 22'631.00. Cela démontre que les finances de la commune vont mieux.

Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti pour la lecture du budget de fonctionnement et passe la parole à Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière.

3.1 Rapport de la Commission financière

En préambule, Monsieur Bornoz précise que la Commission valide la pertinence financière des dépenses prévues, les choix et décisions étant du ressort du Conseil communal. La Commission financière demande de suivre attentivement l'évolution des rentrées fiscales et d'analyser les autres produits possibles. Elle recommande également une grande prudence et un contrôle de tous les frais et coûts de gestion de la commune afin de respecter ce budget. Monsieur Bornoz conclut son rapport en invitant l'assemblée communale à accepter le budget tel que présenté.

3.2 Vote

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Bornoz et met en votation le budget de fonctionnement de l'année 2024, qui est accepté à l'unanimité.

4. Présentation des investissements reportés

Madame Comisetti informe qu'il n'y a pas de nouvel investissement pour 2024, mais uniquement des reports qu'elle présente ci-après :

- Un solde de CHF 13'000.00 restant pour la place de jeux, servira au paiement de petites factures encore ouvertes et à la pose d'un nouveau jeu, offert par La Mobilière Assurance, pour la tranche d'âge 0-3 ans.
- Les CHF 17'000.00 restant pour l'acquisition du terrain Musy seront utilisés pour compléter le crédit d'étude de la construction du nouveau bâtiment pour la petite enfance sur cette parcelle.
- La somme de CHF 27'500.00 pour la rénovation du bâtiment de l'école servira à finaliser diverses réparations du bâtiment.
- Le montant de CHF 410'800.00 pour le crédit d'étude du bâtiment de la petite enfance comprend l'investissement voté en septembre 2023 de CHF 382'000.00, auquel s'ajoute la somme de CHF 28'800 reportée de l'année passée.
- Pour ce qui est de l'assainissement des installations électriques de l'école, les travaux sont à bout touchant et devraient être finalisés au début 2024.
- La réalisation du projet Valtraloc, pour la route partant de la gare et qui se dirige vers Attalens, est prévue en 2024/2025.
- Le fond de financement pour l'aménagement de la Biorde, géré par la VOG, auquel notre commune participe, est inchangé à CHF 11'700.00.
- Le solde du crédit d'étude (de CHF 60'000.00) pour remettre le ruisseau Pra Chermin à ciel ouvert est de CHF 20'200.00.
- Le Canton a approuvé notre PAL mais différents points sont encore en suspens. La finalisation de ce dossier, en collaboration avec le bureau d'urbanisme, devrait coûter CHF 20'000.00.
- Également avec le bureau d'urbanisme, le Conseil communal étudie les aménagements qui devront être réalisés autour de la future nouvelle gare. Un budget de CHF 30'000.00 est prévu à cet effet.

Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti pour ces informations et cède la parole à Monsieur Daniel Bornoz pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Monsieur Bornoz informe que la Commission financière juge ces dépenses nécessaires et recommande l'approbation du budget des investissements 2024. S'agissant d'investissements reportés, ils ne font pas l'objet d'un vote.

5. Election d'un membre à la commission financière

5.1. Présentation

Mme Christel Prélaz, siégeant à la Commission financière depuis 2016 a donné sa démission au 31 décembre 2023.

Afin de la remplacer, le Conseil communal propose la candidature de Monsieur Stéphane Cordey, Directeur administratif, au bénéfice d'un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, qui est invité à se lever.

5.2. Vote

Aucune autre proposition n'étant formulée par l'Assemblée, le législatif est prié de se prononcer. Monsieur Stéphane Cordey est élu à l'unanimité et par applaudissements.

6. Divers

Monsieur Jourdan donne les informations suivantes :

Engagement de Madame Christel Prélaz

Dans le but de remplacer Monsieur Jean-Pierre Vaucher, qui prendra une retraite bien méritée au 30 juin 2024, le Conseil communal a décidé de l'engagement de Madame Christel Prélaz. Madame Prélaz, économiste d'entreprise HES, spécialisée dans les finances publiques, vit à Bossonnens depuis 2009 et travaille actuellement auprès de la commune de Granges. Elle est également secrétaire-comptable de la Corporation forestière de la Basse-Veveyse, fonction qu'elle conservera à Bossonnens. Discrète, polyvalente, sérieuse et toujours de bonne humeur, le Conseil communal est persuadé qu'elle s'adaptera rapidement à son nouvel environnement de travail. Madame Prélaz débutera son activité le 1^{er} février 2024, ce qui lui donnera l'occasion d'effectuer une transition sereine avec Monsieur Vaucher.

Veillée de Noël

La veillée de Noël se déroulera le 24 décembre 2023 à 19h00 à la chapelle de Bossonnens. A cette occasion, le chœur de la Chapelle présentera des chants de Noël traditionnels en français, en anglais, en ukrainien et en suédois.

Patrouilleurs scolaires

Le Conseil communal est toujours à la recherche de personnes afin de renforcer les équipes. Certaines patrouilles devront être arrêtées dès mars 2024 si nous ne trouvons pas de solutions. Les personnes intéressées sont invitées à s'annoncer auprès de l'administration communale.

Fenêtre de l'Avent

Madame Magalie De Preux informe que ce vendredi 15 décembre, dès 18h30, aura lieu la fenêtre de l'Avent organisée par commune, en collaboration avec les entreprises Schröder et Groupe E. A cette occasion, l'éclairage public sera éteint le temps de l'évènement et rallumé aussitôt que celui-ci sera terminé.

Divers des citoyens

Suite aux dernières inondations qui ont eu lieu dans le quartier de Reynet, Monsieur François Berthoud demande si le projet qui avait été étudié, il y a plusieurs années, pour une rétention d'eau plus importante en amont du quartier est définitivement abandonné ou s'il sera à nouveau envisagé. Il précise que le ruisseau se trouvant en-dessus du quartier et qui est partiellement enterré dans un petit tuyau (sur environ 50 m), débordait.

Monsieur Marcos Pires Mendes lui répond que le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) prévoit la construction de 3 bassins de rétentions dans les 10 prochaines années, dont l'un en face de l'école et l'autre à la route de Granges. Toutefois, aucun bassin n'est envisagé dans le quartier de Reynet. Il précise que la tendance actuelle est de remettre les ruisseaux à ciel ouvert. Le petit tuyau utilisé pour la canalisation du ruisseau dont parle Monsieur Berthoud n'est probablement plus adapté.

Monsieur Laurent Musy intervient en disant qu'un bassin est prévu sur sa parcelle, bien en aval du quartier de Reynet. Son terrain n'étant jamais inondé, il relève la pertinence de déterminer le bon endroit pour l'emplacement des bassins.

Monsieur Jourdan informe que le Conseil communal est bien conscient de la problématique de l'eau dans le quartier de Reynet et qu'il en discutera. Il relève que Monsieur Stamenkovic s'est rendu sur place à plusieurs reprises, tout comme notre employé de la voirie qui est intervenu durant les inondations. Il s'agissait de circonstances exceptionnelles.

Monsieur Laurent Musy est surpris de constater qu'un projet « Valtraloc Nord » est cité dans les investissements non-chiffrés, alors que la route a été renouvée il y a quelques années.

Monsieur Marcos Pires Mendes lui répond que ce Valtraloc ne sera pas étudié dans un futur proche, mais qu'il s'agit d'un projet à long terme qui devra être planifié avec le canton qui souhaite privilégier les pistes cyclables et piétonnières.

Yvonne Schillsott informe que des sorties aux bains de Lavey, qui ne sont pas exclusivement réservées aux seniors, sont organisées tous les lundis. Le déplacement s'effectue en car, au départ de la gare de Bossonnens.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Jourdan remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active et leur confiance. Ses remerciements vont également à ses collègues du Conseil et à l'ensemble du personnel communal. Il souhaite à chacun et chacune un Joyeux Noël et une bonne année 2024.

Monsieur Pires adresse, au nom de ses collègues, de chaleureux remerciements à Monsieur Jourdan pour son investissement et son travail et formule également tous ses vœux pour la nouvelle année.

Monsieur le Syndic lève l'assemblée à 20h57.

Lu et approuvé le

Le Président

La secrétaire